



## **CDEN du 19 octobre 2016**

### **Déclaration liminaire**

La FCPE Paris souhaite, en ouverture de ce premier CDEN de l'année scolaire 2016-2017, porter à l'attention de l'Académie et de la Ville plusieurs demandes, qui sont autant d'alertes déjà exprimées ces dernières années mais qui sont plus que jamais d'actualité compte tenu des premiers constats de rentrée.

#### **Une réflexion globale et des mesures concrètes pour garantir la continuité du service public d'éducation à Paris**

Cela passe d'abord par la mise en place d'une nouvelle gestion enfin efficace des remplacements.

La situation dans le second degré est 6 semaines après la rentrée catastrophique : déjà 365 jours de classe perdus en collèges et en lycées selon l'outil Ouyapacours.

Les annonces de la Ministre hier sont là pour le rappeler : il y a urgence à réagir et à proposer des solutions dès cette année scolaire. Des solutions qui doivent concerner :

- la mise en place d'un vrai outil académique de gestion RH (pour la carte des besoins et l'anticipation)
- le renforcement du potentiel de remplaçants
- des protocoles de remplacement de courte durée enfin activés partout dans le second degré
- une meilleure information des parents.

Cela passe aussi par le respect du calendrier scolaire avec un vrai troisième trimestre dans les collèges et lycées. Dernier trimestre qui paraît chaque année plus amputé, avec les conséquences que l'on sait sur le déroulé des séquences d'enseignement et la qualité des apprentissages.

#### **Des « Etats généraux » de la mixité sociale et scolaire à Paris**

Au-delà des « faits divers », des coups et des emballements médiatiques, la seule urgence pour la FCPE Paris, c'est de mettre tout le monde autour de la table et de tout mettre sur la table pour chacun des dossiers : Affelnet Seconde, Affelnet 6<sup>e</sup> ou secteurs multi-collèges.

Il faut sans plus attendre réunir enseignants, parents, élus, chercheurs indépendants pour évoquer tous les sujets, même ceux qui fâchent. L'analyse fine et croisée des cartes de la difficulté sociale et scolaire, le retour sur les vraies pratiques d'établissement pour la constitution des classes et l'orientation en première après les affectations par le net en seconde, le suivi des nombreuses logiques d'évitement scolaire, les exigences à avoir vis-à-vis de l'enseignement privé sous contrat, le renforcement des dispositifs de discrimination positive pour « donner plus aux établissements qui ont moins », les modalités de prise en compte de la nouvelle évaluation par compétences dans les critères Affelnet, la redéfinition d'accès prioritaires sur des contingents de places, la gestion pédagogique par les enseignants de la mixité au sein des classes, etc...

## **Un suivi qualitatif et transparent des réformes**

Il est essentiel, pour tous les acteurs et partenaires éducatifs, de disposer et d'échanger, à intervalles réguliers, des informations précises sur la mise en place des réformes nées de la loi de Refondation. C'est en quelque sorte le « service minimum » qui garantisse que l'on n'a pas encore collectivement renoncé à refonder quelque chose.

Que ce soit sur la mise en place très diverse de la réforme du collège, sur la très attendue évaluation par compétences, sur la trop lente montée en puissance de la scolarisation des moins de 3 ans ou sur la consolidation de l'éducation prioritaire, il faut se doter d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs plus fins et surtout nouer un nouveau « dialogue social éducatif » capable d'exister concrètement sur les territoires comme dans les instances représentatives.

## **Une attention toute particulière au climat scolaire, territoire par territoire, établissement par établissement.**

Dans un contexte global fortement marqué par des inquiétudes sociétales protéiformes il est impératif de préserver encore plus l'espace scolaire comme lieu de socialisation, d'expression et d'apprentissages sereins.

Si les demandes et les mesures ne cessent d'augmenter, à juste titre, pour sécuriser les établissements contre la menace terroriste, il convient aussi et dans le temps de sécuriser les élèves, leurs apprentissages, leurs parcours, et bien sûr leurs enseignants.

La détérioration du climat scolaire dans une classe, dans une école, un collège ou un lycée peut être brutale, avec parfois des conséquences sur plusieurs années. Notre responsabilité collective est d'exiger, par-delà les textes et procédures réglementaires, que nos « lanceurs d'alertes » respectifs sur le terrain soient bien et rapidement entendus. Qu'ils soient élèves, parents, enseignants ou élus.

Isabelle Rocca  
Présidente FCPE Paris